

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 janvier 2026

Le vingt-et-un janvier deux mille vingt-six à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Massieux se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date de Convocation : 16.01.2026

Nombre : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : 20

Présents : MMES, MM, NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER CŒUR, MONCHAL, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN, HENRY, MONDION, GERARDI, DESPORTES, MALLETON, RICHARD-VITTON.

Absents : M. GARCIA pouvoir à Mme DUCHAMP-GARCIA
M. BRANSIECQ, excusé
M. BERENGUER, M. LAMURE

Secrétaire de séance : ROYER Pierre-Alexandre

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

Le Maire :

Adoption du PV de la séance précédente

Le Maire met au vote le Procès-Verbal de la séance précédente, il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

▪ Délibération :

« Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 17 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 17 décembre 2025. »

Nomination du secrétaire de séance

Après exposé du Maire, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. ROYER, secrétaire de séance.

▪ Délibération :

« Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

NOMME M. ROYER, secrétaire de séance. »

Recensement de la population 2026

Le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population a commencé le 15/01/2026 et se terminera le 14/02/2026.

COMMISSION DE L'URBANISME

Lancement du projet SEPRIC avec la pose de la 1^{ère} pierre.

M. BURETTE-POMMAY informe le conseil municipal que la pose de la 1^{ère} pierre du Grand Frais et de Marie Blachère aura lieu le 30/01/2026 à 16 h.

Le Maire précise que la démolition a commencé et que l'ouverture est prévue en octobre 2026.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ÉLECTIONS

Adhésion à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

Mme DEGUEURCE explique ce qu'est la CTG. Mme CHAMBOST précise que l'un des objectifs de la signature de la convention pour 2026-2030 est d'activer les leviers financiers pour l'obtention du bonus territorial pour l'accueil de loisirs qui sera de l'ordre de 30 000 € et versé par la CAF sur le compte d'exploitation annuel de la structure qui gère l'accueil de loisirs. Mme CHAMBOST précise qu'il faudra obligatoirement participer au comité de pilotage (COFIL) une fois dans l'année. Les membres du COFIL sont la CCDSV, la CAF et les communes signataires.

Après exposé de Mme DEGUEURCE et de Mme CHAMBOST, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la délibération.

▪ **Délibération :**

« La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est signataire d'une Convention Territoriale Globale (Ctg) avec la Caf et de 9 communes ou regroupement de communes pour la période 2021-2025.

Cette Ctg arrivant à terme, une nouvelle Convention Territoriale Globale doit être signée avec la Caf, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

La signature d'une Ctg, n'a pas d'incidence sur les compétences des communes et des Epci.

La nouvelle Ctg prévue pour la période 2026-2030 doit être signée avant le 31 mars 2026, avec une période de rétroactivité possible de 3 mois.

Cette convention intègre un diagnostic, un plan d'action validée en comité de pilotage, un échéancier.

Toutes les communes du territoire de la CCDSV sont invitées à délibérer et à signer la Ctg, outil d'échanges et de discussion autour des enjeux de la Petite Enfance, de l'Enfance / Jeunesse, de la Parentalité et de la Vie Sociale.

Il est proposé que la commune de Massieux signe la Ctg 2026-2030 avec la Caf, la CCDSV et les autres communes du territoire qui le souhaitent.

Le Conseil municipal est invité à :

- Approuver le projet de la Ctg ci-jointe,
- Autoriser le Maire à signer la Convention Territoriale Globale,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique, et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et en lien avec la Ctg.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d' :

- Approuver le projet de la Ctg ci-jointe,
- Autoriser le Maire à signer la Convention Territoriale Globale,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique, et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et en lien avec la Ctg. »

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

BHNS : ouverture de l'enquête publique

M. BENTOUHAMI informe le conseil que l'enquête publique a débuté hier et qu'elle se portera jusqu'au 19/02/2026. Il précise que le commissaire-enquêteur ne siègera pas à Massieux et que pour consulter le dossier, il y a un lien à récupérer pour le visionner.

M. BENTOUHAMI rappelle que le BHNS envisage l'achat de 4 parcelles sur la commune : 1 située sur la Rouette, 1 communale sur le chemin des Varennes, 1 avenue Lavoisier et 1 communale au Pré Bénoz. Il évoque la parcelle communale située sur le chemin des Varennes qui pose problème sur la partie non reprise concernant son entretien. Une demande écrite sera envoyée au commissaire enquêteur.

Bassin des Grives

M. BENTOUHAMI informe le conseil que cet ouvrage qui récupère les eaux pluviales des Grives et des terres agricoles situées le long ch cimetièrre et ch Mont Peloux a fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès du SIAH. Il indique qu'un courrier a été envoyé. La réponse a été négative, l'argument retenu étant que cet ouvrage gère les eaux pluviales du lotissement. M. BENTOUHAMI évoque 2 inquiétudes : présence de résidus (moustiques) et l'épandage (eau mousseuse). Une relance sera faite car cela concerne surtout la récupération des eaux pluviales des terres agricoles.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Après exposé de Mme CHAMBOST, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

▪ **Délibération :**

« Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-I du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, selon le tableau ci-après :

ARTICLE / CHAPITRE	Intitulé	BUDGET 2025 (BP + DM 1)	1/4 du budget 2025	DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUVAIENT ETRE MANDATEES JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
202	Frais d'études des documents d'urbanisme	1 800€	450€	450€
TOTAL CHAPITRE 20				
212	Agencement et aménagement de terrains	4 500€	1 125€	1 125€
2131	Construction bâtiments publics	6 300€	1 575€	1 575€
2135	Install.générales, agencements, aménagements des constructions	149 762.59€	37 440.65€	37 440.65€
2151	Réseaux de voirie	362 590.44€	90 647.61€	70 000€
2152	Installations de voirie			5 502.61€
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	3 820€	955€	1 100€ (RAR Provost - Chariot)
2182	Matériel de transport			15 000€ (Véhicule PM HS)
2183	Matériel informatique	3 000€	750€	750€
2184	Matériel de bureau et mobilier	68 244€	17 061€	17 061€
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000€	750€	750€
TOTAL CHAPITRE 21		603 017.03€	150 754.26€	150 754.26€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité. »

Gel des loyers 2026

Après exposé de Mme CHAMBOST, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

▪ **Délibération :**

« Le Maire propose à l'assemblée le gel des loyers communaux pour l'exercice 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **DECIDER** de geler la réactualisation des loyers communaux pour l'exercice 2026
- **AUTORISER** le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de geler la réactualisation des loyers communaux pour l'exercice 2026
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision. »

Chiffre de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Mme CHAMBOST informe le conseil que la population municipale au 1^{er} janvier 2026 (basée sur les chiffres de 2023) est de 2843 habitants (2 733 habitants en 2025) et que la population totale est de 2 907 habitants (2 794 en 2025). Elle rappelle que la population totale sert de base pour le calcul du montant de la DGF versée par l'État

Mme CHAMBOST précise que fin 2026 : le décalage sera de 2 ans au lieu de 3 ans.

Installation nouveau commerce

Mme CHAMBOST informe le conseil qu'un nouveau restaurant a ouvert jeudi dernier (remplace Mio Topolino) ainsi qu'une boucherie : le Comptoir des Canailles et la Boucherie du Comptoir.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

Appel à la vigilance (cambriolages)

M. ROYER informe le conseil de la recrudescence de cambriolages. Il rappelle les bonnes pratiques à mettre en place.

Dépôt sauvage

M. ROYER informe le conseil municipal qu'il y a eu un dépôt sauvage Chemin Port Masson, il précise qu'un camion de 30 mètres cubes a déchargé l'équivalent d'un appartement (mobilier, ...). Il indique que la vidéoprotection a permis d'identifier un véhicule. Il informe qu'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie sera fait demain par la policière municipale.

Il informe également le conseil qu'un petit dépôt sauvage composé de petits déchets a été constaté route de Massieux sur Genay.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

Suivi du plan d'actions en partenariat avec la Fredon

Pour mémoire, en raison du problème que représente la présence du moustique tigre dans notre région, la commune a, en 2024, sollicité l'aide du département et de son prestataire la Fredon (Fédération Régionale de lutte contre les Organismes Nuisibles) pour un accompagnement, dans le cadre d'une convention officielle intégrant :

- la dispense d'une formation aux élus et au personnel communal, avec
 - o un diagnostic de terrain,
 - o la formalisation d'un plan d'actions
- et une information aux habitants qui s'est concrétisée par une réunion publique le 25/05/2024.

L'angle d'attaque public/privé est fondamental.

En effet, le moustique tigre a un champ d'action ultra limité en distance (150 mètres du lieu de sa naissance).

Autrement dit celui qui nous pique est né chez nous ou nos voisins directs.

Statistiquement, **80 % à 90 % des lieux de développement** du moustique tigre **se trouvent sur des parcelles privées**, justifiant donc l'implication de tous, et non des seules municipalités.

En ce qui concerne le volet municipal, cet accompagnement a été fort instructif car il a permis, notamment lors de la phase diagnostique, de mieux cibler les gîtes larvaires.

Les réponses principales officialisées dans le plan d'action communal ont été les suivantes :

- surélévation du fond de certains avaloirs pour éviter les eaux stagnantes,
- installation de racks de rangement pour éviter l'empilement de matériels à l'air libre susceptibles de recevoir les eaux de pluie et de devenir incubateur
- entretien régulier des avaloirs, gouttières, toits (mesure déjà suivie et confirmée)
- acquisition d'un bac et du sable à installer dans le cimetière qui sera mis à disposition des usagers pour éviter les eaux stagnantes dans les coupelles de plantes sur les tombes.

Animation Bibliothèque : Nuit de la lecture et concours photos sur le thème « Ville et campagne »

Vendredi prochain, de 18 à 22 heures, le Perchoir à Histoires ouvrira ses portes pour une veillée ensemble avec au programme :

- Des lectures à voix haute ; des jeux de société pour tout le monde, une expo photo, des ateliers de création manuelle et des quizz.
- Le tout accompagné du partage d'une collation confectionnée des spécialités de chacun.

Pour un moment chaleureux dans un endroit qui l'est par nature et vocation.

Bulletin municipal

Mme MEUNIER CŒUR informe le conseil que le bulletin municipal va être distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

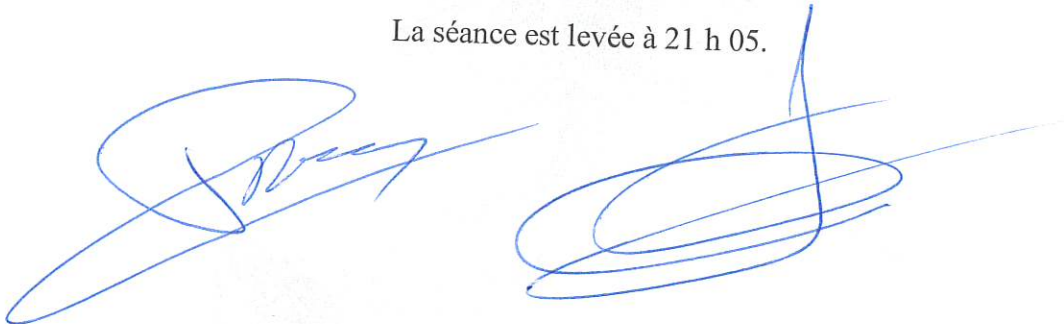
Elle est très fière d'avoir été rédactrice en chef de ce document qui recense les actions municipales et celles des différentes forces vives de notre lieu de vie car force est de constater qu'il y avait de quoi dire, sur notre commune qui est loin, très loin, d'être un endroit mou du genou où il ne se passe rien.

DIVERS

Néant.

La date du prochain conseil est fixée au 25 février 2026 à 20 h.

La séance est levée à 21 h 05.

Two blue ink signatures are present at the bottom of the page. The signature on the left is a cursive script, and the signature on the right is a more stylized, circular scribble.